La circulation des deux-roues

Chaque jour, près de 150 000 motos et scooters entrent dans Paris.

La capitale recense plus de 80 000 immatriculations de deux-roues motorisés chaque année.

Il existe 26 000 places de stationnement dédiées aux deux-roues motorisés, auxquelles il convient d'ajouter 15000 emplacements de

stationnement mixtes moto-vélo.

La municipalité s'est engagée à atteindre 50 000 places de 2RM en 2014 (à la fin de la mandature). Encore insuffisant, selon la FFMC-PPC, qui estime qu'il manque encore 50 000 places à Paris

Samedi 1^{er} février 2014 esplanade du château de

Vincennes à

La place manque pour garer sa moto à Paris, et voilà que les politiques prennent en otage les usagers à deuxroues pour de sombres dessins électoraux! La ligne blanche est franchie: les antennes franciliennes de la FFMC appellent motards et scootéristes à manifester le 1er février dans la capitale.

nlèvements de motos, PV à gogo, charte du bon comportement du conducteur de 2-roues motorisés (2RM) et circulaire préfectorale non respectées... La coupe est pleine pour les antennes franciliennes de la Fédération française des motards en colère (FFMC), qui appellent à une manifestation le 1er février 2014 à Paris. Depuis auelaues années, le stationne-

ment des motos et scooters est en effet devenu un problème de société. Faute d'emplacements suffisants dans la capitale (41 000 places «deux-roues» pour 150 000 2RM en circulation chaque iour!), les conducteurs garent leur machine sur les trottoirs. Avec le risque d'être verbalisés: en 2011 à Paris, 101 085 PV pour stationnement gênant concernaient des motos et scooters,

soit 26 % de plus qu'en 2010. Énorme! Le parking des 2-roues sur les trottoirs devrait pourtant faire l'objet d'une tolérance (si bien sûr l'engin ne gêne pas la progression des passants), officialisée en 2008 par une note de service du préfet de police aux commissariats d'arrondissements. En 2007, une charte de bon comportement était cosignée par la mairie et les associations d'usagers.

concert, de créer des emplacements sur les trottoirs larges, sans gêne pour les piétons. Ce dispositif n'a jamais été déployé.

Elles convenaient, de

Tous à Vincennes! Pire, le stationnement des 2-roues devient un enjeu de la campagne pour l'élection municipale de mars 2014. Le 17 décembre 2013, le candidat EELV, Christophe Najdovski, déposait un vœu au

conseil de Paris, voté à l'unanimité, dans le but d'interdire les 2RM sur les trottoirs! La goutte qui fait déborder le vase, puisque les 5 antennes FFMC d'Ilede-France ont décidé de réagir par une manifestation à Paris, le 1er février. Le rendez-vous est fixé à 14h30, sur l'esplanade du château de Vincennes.

> FRED BROZDZIAK PHOTOS GRÉGORY MATHIEU ET DR * WWW FFMC34 ORG

3 questions à...

Jean-Marc Belotti, coordinateur de la FFMC Paris-Petite Couronne (FFMC PPC), explique ce qui oblige les motards à descendre dans la rue.



Que demandez-vous au maire de Paris?

Tout d'abord, que la tolérance préfectorale de 2008 soit rétablie afin que cessent les verbalisations sur les véhicules qui sont correctement garés. On demande l'arrêt des enlèvements abusifs des 2RM. On veut aussi que le nombre de places soit en adéquation avec le nombre de 2-roues en circulation. On ne demande plus d'avoir des emplacements 2RM avec du mobilier urbain permettant d'accrocher son véhicule, mais de simples parkings matérialisés par des lignes sur les trottoirs larges. Ce n'est pas le vol que l'on craint, mais prendre une amende de 35 euros pour stationnement gênant sur le trottoir.

Que répondez-vous aux candidats qui veulent faire payer le stationnement des deux-roues?

S'ils contribuaient aux bouchons, on pourrait le comprendre. Mais c'est le contraire: motos et scooters apportent une solution à l'engorgement, ils contribuent à fluidifier le trafic.

Cependant, à certains endroits, des deux-roues gênent les piétons. Que faire?

Bien sûr, ce genre de comportement existe, et nous condamnons les agissements égoïstes. Mais c'est justement pour cela qu'une tolérance a été ordonnée par le préfet de police de Paris en 2008: les policiers verbalisent les véhicules gênants sur les trottoirs, mais il leur est demandé de faire preuve de discernement. Or, ce n'est plus le cas. Tous les jours, des motards prennent des amendes alors qu'ils ne gênaient absolument pas les piétons.